

Séance du 20 janvier 2011.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS,
DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et demande
d'excuser :

- MM. DONFUT, DISABATO & GRACI ainsi que Mme BURY.

Il s'agit de la première séance du Conseil de l'année 2011 et
pour la circonstance, il présente, au nom du Conseil Communal, ses meilleurs vœux
à tous ainsi qu'au fidèle public.

IGRETEC – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une Assemblée Générale
Extraordinaire le 24 janvier 2011.

Ordre du jour :

Igretec « IN HOUSE » - Tarification de ses métiers

M.le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'une tarification qui a été
établie par IGRETEC et que l'Intercommunale a besoin de l'accord de l'ensemble
des Communes pour procéder à son application.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à
l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK,
DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ**

décide :

d'approuver :

le point n°1 de l'ordre du jour, à savoir :

- IGRETEC « In House » - tarification de ses métiers.

de charger :

- ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine de la Zone d'Initiative Privilégiée
Création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération à La Bouverie
Approbation du projet

En mai 2010, le Conseil communal a décidé d'approuver l'avant-projet n°3 relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la libération à La Bouverie.

Le projet tel que présenté est estimé, hors honoraires et éclairage public, au montant de 674.918 € TVA comprise, subsidiés en partie à concurrence de 60 % par le SPW dans le cadre de la rénovation urbaine et à 50 %, pour l'œuvre d'art, par la Communauté Française.

M.DRAUX relève qu'il n'y a pas eu de modification du projet déjà présenté au Conseil Communal. Seuls les montants ont été revus à la hausse suite à toute une série de précisions qui ont dû être opérées dans le but d'éviter des soucis ultérieurs. Il s'agit d'une estimation et actuellement, on attend les offres.

M.le Bourgmestre ajoute qu'un large débat en présence des représentants du Bureau d'Etudes Clerbaux-Pinon s'est tenu lors de la commission de lundi. Le projet a été présenté dans les détails et toutes les questions ont obtenu réponses.

M.CARLIER, quant à lui, rappelle la promesse faite voici quelques temps concernant le parking de l'Académie de Musique de La Bouverie. Peut être aurait-il lieu de profiter de la présence de la firme pour aménager dans cette même optique, le parking de l'Administration Communale.

M.DRAUX répond que la demande est difficile et délicate car il n'y a pas eu de marché dans ce sens. Peut être pourrait-on envisager le projet lors d'une modification budgétaire. Il ajoute que dans le cadre de la Rénovation Urbaine, il est déjà envisagé de procéder à la réfection du parking d'Archimède.

M.le Bourgmestre précise qu'il y a lieu de rester pleinement dans le cahier spécial des charges tel que défini.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le projet relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la libération à la Bouverie
- Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé, hors honoraires et éclairage public, au montant de 674.918 € TVA comprise;
- Article 3 : d'approuver le Plan de Sécurité Santé joint au cahier spécial des charges et établi par le bureau d'études PS2 ;
- Article 4 : de soumettre le projet à l'approbation du Service Public de Wallonie;
- Article 5 : sous réserve de cette approbation, de procéder à l'exécution du marché ;
- Article 6 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries-Centre – Réaménagement des rues des Alliés, Demoustier & des Archers – Approbation du projet

En mai 2010, le Conseil Communal a décidé d'approuver l'avant-projet n°4 relatif au réaménagement des rues des Alliés, Demoustier & des Archers.

Le projet tel que présenté est estimé, hors éclairage public et hors honoraires au montant de 2 007 975 € TVAC, subsidiés à concurrence de 60 % par le SPW dans le cadre de la Rénovation Urbaine.

M.DRAUX attire l'attention de l'Assemblée sur la rectification à apporter quant au montant inscrit dans la note Conseil ; en effet, il y a bien lieu de lire 2 007 975 € TVAC et non 2 077 975 € TVAC.

Il ajoute que globalement si on additionne les postes, on atteint bien les montants arrêtés.

Quelques modifications ont dû être apportées au niveau de l'avenant n°4 notamment en ce qui concerne le rond point au carrefour formé par la rue Hankar, pour un passage piétons. Il faut malgré tout estimer 10 % d'imprévus dans cette note. Un choix sera posé en ce qui concerne la pose de pierre bleue ou en béton.

D'un point de vue de planning de l'avancement du dossier et des travaux, il souligne que la Région Wallonne sera amenée à approuver le dossier tel que présenté et qu'elle détient un délai de deux mois ; de là, le projet partira en adjudication pour une durée approximative de quatre semaines avant de retourner

vers la Région Wallonne pour approbation et promesse ferme d'où un délai de deux mois supplémentaires.

Si tout se déroule sans embuche, on peut espérer le début des travaux pour septembre 2011 ; le dossier pour le plateau ralentisseur devrait atteindre quatre mois d'attente.

En principe, au printemps 2012, tout devrait être terminé.

Il faut être conscient que le chantier va entraîner des difficultés non négligeables, des perturbations incontournables. Le but du Collège Communal est de mener positivement la coordination entre les différents acteurs. Une réunion est d'ailleurs prévue avec les impétrants afin d'agencer les travaux et de préserver une maîtrise totale de ceux-ci.

Il est important de souligner que tout sera mis en œuvre et que tout sera suivi point par point, étape par étape.

A ce titre, un technicien communal sera affecté au quotidien au suivi du chantier.

La problématique de la mobilité, des commerces, etc...tout sera mis en œuvre avec des moyens humains adaptés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet relatif au réaménagement des rues des Alliés, Demoustier & des Archers

Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé hors honoraires et éclairage public, au montant de 2 007 975 € TVAC

Article 3 : d'approuver le Plan de Sécurité Santé joint au cahier spécial des charges et établi par le bureau d'études PS2

Article 4 : de soumettre le projet à l'approbation du Service Public de Wallonie

Article 5 : sous réserve de cette approbation, de procéder à l'exécution du marché

Article 6 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux

La délibération requise est adoptée.

Intervention égouttage rues de Mons et de Grande-Bretagne - Information au Conseil communal

Lors des travaux provinciaux d'aménagement des trottoirs des rues de Mons et de Grande-Bretagne, le Collège Communal a été informé des problèmes existant au niveau de l'égouttage situé en trottoir.

Bien que s'agissant d'une route provinciale, la gestion de l'égouttage incombe à la Commune; aussi, pour ne pas interrompre la réalisation des travaux provinciaux, le Collège a-t-il pris l'initiative de confier la réalisation des aménagements nécessaires à l'entreprise adjudicataire déjà sur place.

L'urgence et l'imprévisibilité de la situation ont forcé le Collège Communal à prendre cette initiative d'engager une dépense extraordinaire relevant, normalement, de la compétence du Conseil Communal.

Le montant total de l'opération s'élève à 23.232€ TVAC.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée que pour des raisons de bonne exécution, le Collège Communal a été amené à appliquer l'urgence par rapport à ces travaux.

M.DEBASIEUX, quant à lui, relève qu'à Frameries « ça bouge ». Même s'il ne s'agit pas d'un chantier communal vu que les services de la Province gèrent celui-ci, bon nombre de travaux ont déjà été entrepris. Il ajoute que toute une série de nouvelles mesures seront réalisées comme le revêtement de la chaussée qui sera totalement revu. Il s'agit d'un important dossier qui ouvre directement la porte vers Frameries.

D'autre part, en décembre dernier, l'IDEA a décidé de mettre en œuvre l'accès entre les deux zonings qui se trouvent sur le territoire communal.

Les dossiers aboutissent et on ne peut que s'en réjouir.

Bien que la gestion du rond point incombe aux services de la Province, il sera réaménagé par les services techniques communaux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBASIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte de la décision du Collège Communal prise en date du 16 septembre 2010, visant à confier à l'entreprise SOTRAGI, de Givry, la réalisation des interventions nécessaires sur le réseau de l'égouttage situé en trottoirs des rues de Mons & de Grande Bretagne.

Article 2 : de prendre acte également des délibérations complémentaires prises à ce sujet par le Collège Communal, en date des 09 décembre 2010 & 06 janvier 2011.

Article 3 : de prendre acte que le montant de la facture qui s'élève à 23 232 € TVAC.

La délibération requise est adoptée.

Aliénation de l'immeuble sis rue de Mons, 30, à Frameries.

Il s'agit d'une ancienne école désaffectée, aménagée depuis plusieurs décennies en club privé de tir.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, la Commune se propose de vendre cet immeuble, de gré à gré, à l'ASBL gestionnaire du club, au prix de 30.000 € hors frais d'acte.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de céder à l'ASBL Les Francs Tireurs l'immeuble sis rue de Mons, 30 au prix de 30 000 € hors frais

Article 2 : d'approuver le projet d'acte

Article 3 : de porter la recette de cette opération au fonds de réserve extraordinaire du budget communal.

La délibération requise est adoptée.

Désignation de l'Intercommunale d'Électricité du Hainaut (I.E.H.), comme centrale de marchés, pour les travaux de pose de nouvelles installations d'éclairage public.

Le 22 mars dernier, la Région wallonne a édicté une circulaire à l'attention des communes concernant les relations contractuelles devant exister, en matière d'éclairage public, entre les gestionnaires de réseau de distribution et leurs communes associées.

L'Intercommunale I.E.H. détient ainsi une exclusivité statutaire pour prester les services liés aux travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public des communes de son ressort territorial, dont Frameries.

Mais l'I.E.H. s'est aussi constituée en « centrale de marchés » compétente pour gérer les travaux de pose des nouvelles installations d'éclairage public.

Aussi, dans le cadre de l'application des modalités de la circulaire pré rappelée, s'agit-il de mandater expressément l'I.E.H. pour qu'elle accomplisse toutes les formalités et prestations inhérentes à la passation d'un marché pluriannuel de travaux destiné à satisfaire l'ensemble des besoins en cette matière.

Adhérer à cette « centrale de marchés » permettra à la commune de bénéficier « d'économies d'échelle » pour tous les projets d'extension ou de renouvellement d'éclairage public qu'elle souhaitera développer.

M.le Bourgmestre signale qu'il s'agit d'obtenir les prix nettement plus intéressants et donc de réaliser une économie pour l'ensemble des communes associées.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de recourir à la centrale de marchés constituée par l'Intercommunale IEH pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce, pour une durée de trois ans et la mandate expressément afin de procéder à :

- toutes les formalités et prestations requises par la procédure
- l'attribution et à la notification dudit marché

Article 2 : qu'il sera recouru pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations d'établissement de nouvelles installations aux

entrepreneurs désignés par la centrale de marchés dans le cadre de ce marché pluriannuel

Article 3 : de charger le Collège Communal de l'exécution de la délibération

Article 4 : de transmettre la délibération :

- à l'Autorité de Tutelle
- à l'Autorité subsidiante
- à l'Intercommunale IEH pour dispositions à prendre.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Deuxième douzième provisoire – Vote

Mme GALLEZ, Présidente du CAS, informe l'Assemblée que le budget du CPAS est en cours de finalisation ; il sera soumis à la prochaine séance du Conseil début février et soumis au vote du Conseil Communal lors de la séance du 17 février 2011.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver la délibération prise par le Conseil du CPAS de Frameries, en date du 22 décembre 2010 visant à solliciter du Conseil Communal de pouvoir disposer d'un deuxième douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2010 pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.C.RUELLE – Conseiller Communal - Décembre 2010 – Intempéries – Réparation des nids de poule dans l'entité

M.RUELLE, Conseiller Communal félicite le service Technique communal et, plus particulièrement, le personnel communal ouvrier qui a procédé aux réparations de la totalité des nids de poule dans l'entité.

Il ajoute que lors des difficultés rencontrées le 24 décembre 2010 et, bien que l'Administration ait été fermée, des hommes ont travaillé de bonne heure et jusqu'à bien tardivement en début de soirée afin de pallier tous risques d'accidents.

Il réitère ses remerciements et félicite l'ensemble du personnel communal ouvrier.

M.D.CICCONE – Conseiller Communal - Passage des encombrants & entretien aux abords des habitations

M.CICCONE regrette qu'un passage pour les encombrants ne soit plus opéré sur l'entité ; ceci engendre quelques soucis notamment pour les personnes qui ne peuvent assurer ceux-ci.

Il relève qu'auparavant, l'agent de quartier passait dans les rues et signalait tous débordements en termes de non entretien aux abords des habitations.

M.le Bourgmestre répond qu'en ce qui concerne l'annulation du ramassage des objets encombrants, la commune a dû faire un choix. Celui-ci étant assuré par l'IDEA, un coût non négligeable devait être assuré. Ou, on continuait dans ce sens avec pour répercussion incontournable une augmentation de la taxe due par les citoyens ou, on abandonnait l'idée et chacun assurait l'embarquement des objets encombrants.

En matière d'entretien des trottoirs, filets d'eau, etc...le règlement de police impose toute une série de mesures et il faut bien être certain que les agents de police veillent à l'application de celui-ci tout en verbalisant de manière systématique.

M.DEBAISIEUX ajoute que pour des raisons de coût/vérité et de taxe, il a fallu se résoudre à supprimer le passage des encombrants. Dans le cas contraire, on aurait dû l'inclure dans la taxe des immondices des citoyens.

Néanmoins, il rappelle que des « semaines propreté » sont organisées au sein de l'entité, dans l'ensemble des quartiers où des containers sont mis à disposition des citoyens afin qu'ils puissent y déposer les encombrants.

Pour les personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement, il existe un service au CPAS où, pour un prix modique, on vient embarquer les encombrants. Dans cette optique, l'IDEA offre également ce type de solution tout en versant une contribution liée à un tarif bien déterminé.

Pour en revenir à l'intervention de M.RUELLE, il félicite aussi les ouvriers communaux qui ont largement été sollicités et assurés les diverses tâches dans leur entièreté le mois dernier.

M.Gh.FAUVIAUX – Conseiller Communal - Piste cyclable de Sars la Bruyère – Point de la question

M.DRAUX informe l'Assemblée que le dossier suit son cours et qu'il devrait aboutir au printemps prochain. Un avenant de sécurisation d'entrée et de sortie de l'endroit a dû être prévu. Actuellement, vu les conditions climatiques, on a été amené à stater les travaux. Pour mars voire début avril, tout devrait être opérationnel.

M.GIANGRECO relève que la piste jouxte les terrains agricoles et qu'il faut craindre des coulées de boue lors de la période du labourage des terres.

M.DRAUX reconnaît la problématique soulevée. L'agriculteur laboure probablement trop près de la piste cyclable. La pose d'une haie pourrait être envisagée et entre temps, on devrait revoir les locataires des terrains agricoles afin d'éviter ce type de problème.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 21 décembre 2010.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.